



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère des Infrastructures
des Transports Terrestres et du Désenclavement



AGERROUTE SÉNÉGAL
(Agence des travaux et de Gestion des Routes)

Avis d'Appel d'Offres n° D/671/F pour l'acquisition de véhicules dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien l'AS du 22 décembre 2022.
2. La République du Sénégal a obtenu du Fonds de l'OPEP, un financement afin de réaliser le projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition de véhicules dans le cadre du projet.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de **deux (02) véhicules pick-up 4x4 double cabine, deux (02) véhicules utilitaires et d'un (01) véhicule SUV**, pour un délai de livraison de trente (30) jours à compter de la notification.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, du lundi au vendredi de 08 h à 17h. E-mail : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, bba@ageroute.sn et prendre connaissance des documents de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à compter du 16 octobre 2023 2023 à l'adresse mentionnée ci-après : rue F x rue David DIOP, Fann résidence – Dakar– Tel: (221) 33 869 07 51
6. Les exigences en matière de qualification sont :
Capacité financière

- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2020 (2021, 2021 et 2022) ;

Capacité technique et expérience

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- i) avoir réalisé avec succès, au cours des trois dernières années à partir de 2020, une (01) prestation de même nature (fourniture de véhicules) d'une valeur minimale de cent quatre millions (104 000 000) FCFA, en fournissant une copie du contrat signé et approuvé, accompagnée d'une attestation de service fait dûment signée par le client ;
 - ii) Fournir une attestation garantissant un service après-vente performant constitué de :
 - Un (01) magasin de stockage de pièces de rechange
 - Un (01) atelier de réparation et d'entretien performant, disposant d'un personnel expérimenté dont un cadre supérieur et deux ouvriers qualifiés
 - Un (01) véhicule de dépannage équipé de moyens de remorquage.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat Cellule de passation de marchés de l'AGEROUTE sise à Fann résidence, rue F x rue David DIOP, accompagnée du versement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA à verser au compte n° SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE Sénégal auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies à Dakar.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat Cellule de passation de marchés de l'AGEROUTE sise à Fann résidence, rue F x rue David DIOP au plus tard le **19 décembre 2023 à 10 h 30 mn précises (GMT)**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires présents qui souhaitent y assister à l'adresse ci-après : Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue F x rue David DIOP, Fann résidence le **19 décembre 2023 à 10 h 30 mn précises (GMT)**.

Les offres doivent être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de leur soumission.

Elles doivent comprendre une garantie de soumission émise par une institution financière agréée par le ministère des Finances et du Budget ou par une institution financière ayant reçu ledit agrément d'un montant de trois millions (3 000 000) FCFA.

La garantie de soumission reste valable 28 jours après la fin de validité des offres.

Le Directeur Général